

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00281

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DE LA VILLE D'ALES**

Direction Commande publique –  
Ingénierie du Bâtiment  
Service Marchés publics  
Tél : 04 34 24 70 79  
Réf : 2025- MM- AMIANTE

**Objet** : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de nettoyage d'équipements stockés en SS4 amiante (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - signature du marché et tout autre document y afférent

Le maire de la ville d'Alès,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2025\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des dispositions des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la ville d'Alès de lancer un marché de travaux à procédure adaptée concernant le nettoyage d'équipement stockés en SS4 amiante, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

**Considérant** que ces travaux relèvent des familles de nomenclature interne suivantes :

\* la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| objet principal | libellé objet principal |
|-----------------|-------------------------|
| 45262660-5      | travaux de désamiantage |

\* la nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| objet principal | libellé objet principal |
|-----------------|-------------------------|
| B 030           | travaux de désamiantage |

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 4 août 2025 sur la plateforme dématérialisée " [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) " et sur le journal d'annonces légales " Objectif Gard ",

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au vendredi 29 août 2025 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres pondérés précisés dans le règlement de la consultation pour tous les lots, à savoir :

| Critères                                                                                                                                                      | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 - Coût des travaux<br><i>Le prix sera noté sur 60 selon la formule suivante : <math>60 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre})</math></i> | 60.0        |
| 2 - Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique                                                                                                 | 40.0        |
| - la description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché,                             | 10.0        |
| - fourniture d'un mode opératoire type « décontamination » avec intégré l'exutoire pour les déchets dangereux.                                                | 10.0        |
| - les effectifs formés à minima sous-section 4 permettant de réaliser l'opération.                                                                            | 10.0        |
| - la capacité de transport et stockage provisoire des équipement dépolluées                                                                                   | 10.0        |

**Considérant** la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les prestations citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

**Considérant** que suite à cette consultation les sociétés suivantes ont remis une offre dans le délai imparti :

- Groupement conjoint solidaire Sarl Amiante Cévennes (mandataire) et Iris environnement (co-traitant) représenté par M. Maxime MARCONNET en qualité de gérant et domicilié 140 avenue des Pins d'Alep – 30100 Alès,
- SAS Stop Amiante représentée par Mme Julie GARNERO en qualité de directrice générale et domiciliée 709 chemin de la Gaffarde – za René Dumont – 30130 Saint-Alexandre,
- SARL Equilibre Environnement représentée par M. Christian TREYNARD en qualité de gérant et domiciliée 15 impasse des Charmilles – 38150 Roussillon,
- SARLU Isolea représentée par Mme Emilie FERAL en qualité de gérante et domiciliée 2 avenue des Artisans – zac du Roubian – 13150 Tarascon,
- SARL Récolor représentée par M. Eric SAGE en qualité de gérant et domiciliée 2152 avenue Jean Moulin – route de Montpellier – 30380 Saint-Christol-les-Alès,

**Considérant** qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière, l'acheteur public a décidé de procéder pour l'ensemble des candidats, conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, à une demande de complément d'information et négociation sur l'offre financière avec une date limite de remise de l'offre négociée fixée au 18 septembre 2025,

**Considérant** la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Le groupement conjoint solidaire Sarl Amiante Cévennes (mandataire) et Iris Environnement (co-traitant), représenté par Monsieur Maxime MARCONNET, gérant et domicilié 140, avenue des pins d'Alep – 30100 Alès est retenu au titre du marché relatif aux travaux de nettoyage d'équipement stockés en SS4 amiante pour un montant total de 46 750,00 € HT (quarante six mille sept cent cinquante euros hors taxes).

### ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux est de 5 jours ouvrés à compter de l'accusé de réception de sa notification et ne comprend pas de période préparation de chantier. L'exécution des travaux, débute à compter de la date fixée par l'ordre de service.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

23 OCT. 2025

Le Maire

Christophe RIVENQ

